



Assemblée Générale 2020

Elle aura lieu le samedi 10 octobre à LA PALLICE.

SALLE DES FETES DE LA PALLICE
42 Boulevard Emile DELMAS
17000 LA ROCHELLE.

Convention de partenariat avec MGEN

La collaboration entre le comité départemental de Gymnastique Volontaire de Charente maritime et la mutuelle MGEN vient d'aboutir à une convention de partenariat dont la signature a eu lieu le 12 mars à La Rochelle.

Les adhérents MGEN ont été invités à rejoindre l'un des 97 clubs du département du 9 mars au 7 mai pour participer à un cours appelé « Zen Attitude », actuellement mis en place dans le cadre du projet PMCS.



Prenez en Main votre Capital Santé

Tous les documents concernant l'action PMCS ont été envoyés par mail à chaque club ainsi qu'à chaque animateur(trice), dont le bulletin de participation à transmettre impérativement au Codep par mail ou par courrier.

Votre club a été libre de choisir un ou plusieurs thèmes parmi les suivants. Grâce à l'affiche à compléter et au flyer, vous pouvez communiquer à vos adhérents et partout où vous le jugerez utile.

Rappel :

Veillez transmettre au Codep les bulletins d'inscription des nouveaux licenciés.

Lorsque votre club participe à PMCS, une subvention lui sera attribuée.



Bonjour,

Nous vivons une situation jusque-là inconnue. Chaque club a fermé ses cours, en respect pour la vie de chacun. Le risque de contamination étant trop grand lors de la vie en groupe, et nous savons tous combien la convivialité est présente à la GV. L'impuissance face au virus lui-même prédomine.

La mise en place par la fédé de cours par internet permet à nombre de pratiquants de ne pas perdre un brin d'activité. Vous trouverez les liens sur le site du codep et dans ce flash (page 4). N'hésitez pas à partager ce lien avec le listing mail de vos adhérents. Des animatrices ont mis en place également un suivi vidéo pour leurs pratiquants. Des difficultés auxquelles nous devons tous faire face apparaissent pour le cours de la vie habituelle, mais doit être tempéré par la sauvegarde de la santé personnelle. Des actions bénévoles nous sont remontées, fabrication de masques et autres, relayées par des personnes au cœur de la GV : ce sont des gestes que nous connaissons bien... bravo.

Au-delà de toutes les circonstances diverses dans lesquelles vous vous trouvez, restez prudents : l'objectif principal est que nous puissions toutes et tous nous retrouver après le confinement.

Les membres du Codep seront là. Et nous préparons la saison prochaine ! Belles fêtes de Pâques... avec des œufs ?? en chocolat bien sûr !

Bon courage à tous.

Francine



CODEP EPGV 17
Maison départementale des Sports
13 cours Paul DOUMER
17100 SAINTES
Tél : 05 46 74 99 64
codep-gv17@epgv.fr

www.sport-sante.fr/ffepgv/charentemaritime
www.facebook.com/CodepEpgv.CharenteMaritime

AFDAS

Le nouvel Opco :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Afdas est devenu notre nouvel opérateur de compétences et collecte les fonds de la formation professionnelle continue. Ainsi chaque club a du faire sa déclaration et réglé ses contributions en ligne.

Chaque employeur est en capacité de proposer à son salarié de suivre une formation dans le but de développer ses compétences et d'enrichir ses cours. Ainsi cette formation peut être prise en charge par l'Afdas, à condition que le club se soit bien identifié. Grâce à votre identifiant et votre mot de passe, vous pouvez alors effectuer en ligne une demande de financement :

<https://www.afdas.com/>

INFOS
ANIMS



Animation départementale :



L'animation départementale qui aurait du avoir lieu le 22 mars à Saujon est reportée à une date ultérieure. Nous vous la communiquerons prochainement.

DATE	THEME	INTERVENANT	LIEU	HORAIRE	PRIX
A préciser	Activités extérieures : Oxygène : Marche - RM - Cardio	Isabelle ULIVIERI	A préciser	9h/17h	30 €

Le prix comprend le repas du midi
Contact : codep-gv17@epgv.fr ou 05 46 74 99 64

SOS
ANIMS et
CLUBS

Animatrices

Corinne ALEXANDRE 06 08 14 52 22 cherche cours pour tous les publics, 30 km autour de Royan, le lundi matin, le mardi et mercredi après-midi et le jeudi matin.

Stéphanie SIMON 06 13 73 69 47 cherche cours GV et propose cours de Stretching Postural (méthode Moreau) du lundi au vendredi (horaires flexibles) sur La Rochelle et dans un rayon de 15 kms.

Barbara LOIZEAU 06 87 28 15 66, cherche cours tous publics et tous les jours de la semaine à 20 kms autour de Médis.

Marie-France HEYDA 06 62 69 61 20 cherche cours adultes et seniors, à 25 kms autour de Barzan, à la rentrée 2019. Libre tous les jours.

Club

Le club GV de Bords cherche animatrice/teur pour la rentrée de septembre 2020 pour un cours de gym tonique le mercredi de 20h à 21h. Contact : Céline Rolland : 06 40 36 99 28.

Le club du Gua cherche animatrices/teurs pour la rentrée de septembre 2020 pour un cours de fitness step le lundi de 20h30 à 21h30 et le jeudi de 20h à 21h pour un cours de gym cardio renforcement musculaire. Contact : Nadine Rouyer : 06 78 38 43 50

VENTE
MATERIEL

ST JEAN DE LIVERSAY - contact : Isabelle : 06 60 24 73 04 ou gymvolontaire-017525@epgv.fr – vend 19 ballons testés de 1.5kg pour 15 €.

ST PALAIS SUR MER - contact Alain ROSSINI 06 18 29 27 38 - vend :
- 22 médecine balls 2kg : 5 € l'un ou 50 € les 10
- 2 médecine balls 3kg : 10 € l'un ou 20 € les 2

MARENNES – contact : Paul DESSART : 06 23 34 08 37 – vend 28 fit balls à 12€ l'un (achetés 24€) couleur rouge, diamètre 65 cm et un compresseur à 90 €.

CODEP – 05 46 74 99 64 – vend 13 power bands (matériel neuf) au prix de 6,35€ l'unité au lieu de 7,90€



BILAN AD

Animation départementale High Low - Stretching - Zen :

Cette animation départementale à St Christophe a attiré de nombreuses animatrices, puisque nous étions 21 lors de cette journée. Isabelle Ulivieri nous a présenté des enchaînements chorégraphiés en musique afin d'allier coordination et rythme. Une matinée pleine d'énergie !

Une petite pause le midi pour reprendre son souffle et partager un repas en toute convivialité.

L'après-midi était sous le signe de la détente et du bien-être avec des exercices de stretching en individuel et en binôme. Les étirements sont significatifs d'une amélioration de la souplesse : preuve à l'appui !

Le but étant de mettre en pratique ces nouvelles connaissances aux adhérentes dans leurs prochaines séances EPGV.

Merci Gaëlle, Présidente du Club GV de St Christophe, pour nous avoir accueilli dans la salle des associations.



GROUPAMA

Attestation d'assurance pour une manifestation :

Fournie en début de saison, une fois complétée, elle couvre la salle et les cours GV.

TOUTE manifestation accueillant moins de 50% de licenciés doit faire l'objet d'une demande spécifique au CODEP. Une attestation vous sera transmise quelques jours après la demande : il faut donc s'y prendre un peu à l'avance.

En cas de manifestation organisée :

- **dans la salle habituelle ou dans une autre salle avec 50% de licenciés** : utilisez l'attestation de début de saison en complétant la ligne « *de l'organisation de la manifestation se déroulant du au à »* », en précisant les nom et adresse de la salle.

INFOS EMPLOI

A compter du 1^{er} janvier 2020

Le taux AT/MP :

Le taux accident de travail et maladie professionnelle a baissé pour les associations dont le code risque est 926CG. Il est alors passé de 1.5 % à 1.4 % en 2020.

Le plafond de de la sécurité sociale :

Le plafond mensuel de la sécurité sociale est revalorisé. Il est de 3 428 €, tandis que le taux journalier est fixé à 189 €.

IMPACT EMPLOI

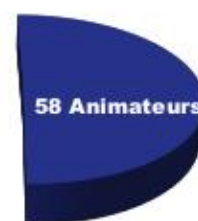
Le point sur 2019:



Ce sont **40 clubs** qui font appel directement à ce logiciel et d'autres par convention avec le club employeur.

909 fiches de paie ont été établies par l'intermédiaire du Codep durant cette année.

8 830 € d'aide versée sous forme de subvention, mais surtout un VRAI SERVICE AUX CLUBS qui de plus, est GRATUIT.



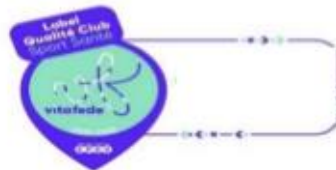


LABEL

Tout Club peut faire la demande du Label fédéral en remplissant le formulaire. Il se trouve sur le site internet « sport santé » ; rubrique « boîte à outils-gestions docs » ; « vie associative »

Cette labellisation est délivrée pour une durée de 4 ans. Elle est un gage de qualité qui valorise votre club.

Cette saison deux clubs ont renouvelé leur label : Le club GV de Marennes et le club GV de Pont l'abbé d'Arnoult. Et, un nouveau Club l'a obtenu : Amazonite d'Aytré. Pour certains, le renouvellement est en cours.



La Gymnastique Volontaire renouvelle le label de qualité

Le 21 décembre dernier, le label Qualité Club Sport Santé a été remis à l'Association Gymnastique Volontaire. Une distinction qui récompense le club pour ses actions et ses initiatives en faveur de l'accessibilité au public.

Citait sa réussite importante pour la Gymnastique Volontaire dans les quartiers de France et les adhérents dans une lettre de Frédéric, Claude Desautel, le maire du Label Qualité Club Sport Santé décerné par la Fédération Française d'Édu-

cation Physique et de Gymnastique Volontaire. Ce diplôme officiel récompense pour 4 ans, les clubs qui répondent aux critères d'excellence : le fonctionnement associatif, le respect des règles administratives et pédagogiques ainsi que les initiatives



prises en faveur de l'accessibilité de tous à des pratiques physiques régulières et de qualité. Claude Desautel a profité de cette occasion pour rappeler l'activité de l'association : « Nous sommes à ce jour 132 licenciés soit 25 % de plus que l'an passé et nous remercions nos animateurs, bénévoles, bénévoles et bénévoles qui animent nos séances avec passion et compétence. Le renouvellement de label Qualité que nous recevons avec fierté témoigne de l'engagement que nous apportons concernant l'accueil, l'animation, la structure, la gestion... »

Photo : Claude Desautel, M. C. (19/12/2020)

Article paru dans le journal local : Remise du diplôme par Francine au Club GV de Marennes, lors de la soirée organisée pour cet événement.

INFOS DIVERSES

Sport à la maison

Mise en place par la fédération de cours par internet, lien ci-dessous à partager sans modération, qui permet de profiter d'une séance sport santé chez soi :

<https://www.sport-sante.fr/fr/adherents/seances-sport-sante-chez-soi.html>

Recourir à l'activité partielle

Les mesures de lutte contre l'épidémie du Coronavirus ont contraint les structures à fermer leurs cours. Au départ, toutes les associations semblaient être éligibles, le lien : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/> permettait de faire une demande d'autorisation de mise en activité partielle de leurs salariés. (accompagnée de justificatifs démontrant les difficultés économiques). Attention ! aux dates de déclaration.

Depuis, le décret et les ordonnances sont sortis et il semble moins évident de pouvoir obtenir une aide. D'autres structures ont parlé d'aides (département/région) :

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-ressources/guide-aides.html>

⚠ Pour les clubs qui font appel au Codep pour l'élaboration des bulletins de paye : vous devez nous communiquer au plus vite l'autorisation d'activité partielle, afin de pouvoir modifier les bulletins de paye.

L'association recevra le versement de cette indemnité en faisant une demande d'indemnisation sur le site.

En l'absence d'autorisation de la Direccte, la rémunération de vos animateurs/trices est donc maintenue à l'exception des indemnités de déplacement.

Si des animations qui devaient avoir lieu d'ici fin juin ont été annulées et participées à votre équilibre financier, cela peut être pris en compte... Si nous avons d'autres infos, nous vous en ferons part sur la boîte mail du club, au fur et à mesure. Merci tout de même, de nous faire remonter les éventuelles difficultés que vous pourriez avoir sur la saison prochaine.

<https://lemouvementassociatif.org/covid-19-associations-face-a-la-crise/>

<https://cdos17.fr/covid-19-infos-et-outils/>